

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°107

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - Mr COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mr BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - Mme LESENECHAL Floriane - Mr PAUTREL Sébastien - Mme BATTAIS Laëtitia - Mr DAUGUET Valentin - Mr DELORY Adrien.

Excusée : Mme QUINLAN Sophie - Mme DUPREZ Aurore - Mme PERRAGUIN Charlotte

Madame LESENECHAL Floriane a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Lotissement « Résidence de l'Ecrin Vert » – Renforcement réseau HTA – SDE 35

Pour la distribution de l'électricité au lotissement « Résidence de l'Ecrin Vert », il y a lieu de renforcer le réseau HTA (lignes aériennes ou souterraine).

Le SDE 35 (syndicat départemental d'électricité) a mené une étude d'implantation des ouvrages à réaliser : il a été retenu de tirer une ligne souterraine à partir de la Mairie pour le câble moyenne tension alimentant le poste à poser sur le terrain d'emprise du lotissement en haut de la parcelle.

L'estimation des travaux est de 35 625.44€ HT avec prise en charge par le SDE 35 à hauteur de 40% (soit 14 250.17€ HT), soit un reste à charge pour la commune estimé à 21 375.27€ HT.

Pour lancer les travaux, la commune doit signer une convention avec le SDE 35 pour acter le recours à ses services et elle doit s'engager à participer financièrement dans les conditions suivantes : 50% de la somme sera versée au SDE 35 lorsque les travaux seront en cours de réception, et le solde de la participation communale sera versé lorsque le montant définitif de l'opération sera arrêté.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 septembre 2026, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention pour solliciter le

SDE35 pour lancer les travaux, d'accepter les conditions financières présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260928-2026_107-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de :

- SIGNER la convention avec le SDE 35 pour lancer les travaux de renforcement du réseau HTA pour le lotissement communal,
- ACCEPTER les conditions financières présentées par le SDE 35, soit une participation communale de 21 375.27€ HT.
- AUTORISER Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait à Le Ferré, le 28/09/2026
Pour extrait conforme au registre

Le Maire.
Louis PAUTREL

